

COMMUNE DE L'HÔPITAL D'ORION

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL D'ORION s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire Daniel LAFOURCADE, affichée et transmise par voie électronique le six juillet deux mille vingt-six et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Daniel LAFOURCADE, Françoise LAULHE Jean PINDAT, Françoise POIRIER, Didier BOULAN, Odile ESPADA, Nelly LOUSTAU, Pierre-Yves FONTAINE, Bernard LAVIE-CAMBOT

Absents et excusés : Olivier COUILHEN, Emilie BOULAN

Secrétaire de séance : Françoise POIRIER

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 24/04/2026
2. Jardin Public : proposition aménagement par l'architecte Pays Paysages
3. Délibération représentants CLECT
4. Délibération Modification Statuts SIC
5. Délibération Assainissement
6. Présentation liste représentants CCID retenue
7. Voirie 2026
8. Organisation Fêtes 2026
9. Divers

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 24/04/2026

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 24/04/2026. Après quelques explications sur certains points, aucune observation particulière n'a été formulée.

2/ Jardin Public : proposition aménagement par l'architecte Pays Paysages

Proposition d'aménagement d'ensemble Eglise et Mairie

- Places de stationnement : Végétaliser ? Arbres ? Coût ?
- Plantes massifs mairie à remplacer
- Reconstruction des WC derrière la salle communale
- Devant Eglise : replantation de tilleuls
- Rénovation du carré des simples
- Végétation du pont à supprimer
- Agencement du jardin

Proposition N°1 :

- Circuit de jeux avec au centre une cabane et une balançoire au milieu des arbres existants.
- Haie modifiée type vigne
- Déplacer le boulodrome pour plus d'accroche visuelle
- Circuit trottinettes et vélos pour les petits
- Clôtures « ganivelles » le long de la route et élargissement du fossé.

Proposition N°2 :

- Le boulodrome reste où il est
- Pas de circuit trottinette.
- Problème : pas d'ombre sur parking. Eviter la végétalisation mais une solution serait envisageable : découper l'enrobé pour faire une fosse pour arbres (au milieu du parking)

Proposition de Pierre-Yves Fontaine : Labyrinthe Octogonal

8 mètres de diamètre – 96 m de parcours

Où le mettre ? Près du pèlerin ?

Parking Mairie :

Places PMR devant local

Végétaliser les autres places.

Circuit de jeux :

- Cabane « delta » plus estrade
- Rondins, poutres
- Echelle, jeu d'équilibre, balançoire

Toilettes derrière salle :

- Pas besoin d'accès PMR, isolation du bâtiment nécessaire
- Garder le bâti actuel, signalisation de l'accès depuis le centre du village.

Chiffrage :

- Solution 1 jardin : environ 100 000 € HT
- Solution 2 jardin : environ 73 000 € HT
- Parking mairie : environ 10 000 € HT

Par rapport à l'église, il faut faire un permis d'aménager à déposer par l'architecte.

Réflexion du CM à mener durant l'été, trier les propositions et faire une réunion début septembre pour décider du projet final.

Pays Paysage va reprendre les réflexions des conseillers pour présenter une nouvelle proposition d'ici là.

3/ Délibération représentants CLECT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été créée entre la communauté issue de la fusion et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

En application des dispositions précitées, par délibération du Conseil communautaire du Béarn des Gaves le 22 mai 2026, la composition de la CLECT pour cette nouvelle mandature est de 58 membres sans suppléant selon la répartition suivante : 4 membres pour la commune de Salies, 2 membres pour chaque commune de Sauveterre et Navarrenx, et 1 membre pour chacune des 50 autres communes.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre communes et intercommunalité en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CLECT devra rendre son rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées à chaque transfert de compétences. Ce rapport sera soumis pour validation aux communes.

Dans cette perspective, il revient au conseil municipal de désigner le (la) représentant(e) de la commune à la CLECT, parmi ses membres.

Est proposé à l'unanimité des présents :

➤ Daniel LAFOURCADE

4/ Délibération Modification Statuts SIC

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIC voté par le Comité Syndical le 11 juin 2026.

Cette modification est liée au changement de domiciliation du SIC : le siège qui est actuellement à la Mairie de L'Hôpital d'Orion sera déplacé à la Mairie d'Orion.

Il précise que les Conseils Municipaux des Communes membres du Syndicat disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération pour statuer sur la modification des statuts envisagée, le silence gardé au terme de ce délai valant accord sur le projet. Il appartiendra *in fine* au Préfet de prendre un arrêté pour approuver cette modification.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la modification des statuts et le transfert du siège du Conseil Syndical Intercommunal Orion – Orriule – L'Hôpital d'Orion, à la Mairie d'Orion.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à la Présidente du Syndicat Intercommunal Orion Orriule L'Hôpital

5/ Délibération Assainissement

Le Maire rappelle,

La démarche d'étude engagée par la CCBG sur le devenir des services d'eau et d'assainissement sur le territoire s'est articulée à date autour de plusieurs grands jalons d'analyse, de partage et d'élaboration des scénarios d'étude (ateliers).

Dans un contexte législatif ayant fortement évolué, les travaux préalables de diagnostic approfondi auprès de l'ensemble des structures et de restitution ont permis d'amorcer une réflexion territoriale stratégique.

Les scénarios étudiés s'orientent vers un regroupement des compétences eau et assainissement selon différentes typologies de périmètres sur le territoire, en s'appuyant sur les structures existantes sur le territoire de la CCBG:

Assainissement collectif : Eau Potable : Assainissement Non collectif :

SIAEP du Saleys et des Gaves SPANC

SIAEP Navarrenx

SIAEP Aren Préchacq

Régie Bérenx

Conformément aux échanges lors de la conférence des maires du jeudi 11 juin 2026, la CCBG invite toutes les structures porteuses de la compétence eau potable, assainissement collectif ou non collectif à renvoyer avant fin septembre une délibération portant sur un classement des scénarios, ci-dessous, par ordre de préférence.

Ainsi il sera demandé la même chose à chaque délégué présent ou représenté lors du prochain conseil (sur un bulletin anonyme)

Voici les scénarios proposés :

- Scénario 1 : 1 seule structure eau et assainissement
- Scénario 2 : regroupement des structures assainissement collectif et non collectif
- Scénario 3 : extension des deux syndicats d'eau à l'assainissement collectif (le SPANC reste à part)
- Scénario 4 : pas de changement souhaité

Il sera nécessaire de classer les 4 scénarios par ordre de préférence de 1 à 4 pour ensuite permettre une analyse à l'échelle du territoire.

Après avoir ouï monsieur Le Maire et après avoir largement délibéré
Le Conseil Municipal propose à l'unanimité des présents les choix suivants :

- **Choix 1 : Scénario 1 : 1 seule structure eau et assainissement**
- **Choix 2 : Scénario 2 : regroupement des structures assainissement collectif et non collectif**
- **Choix 3 : Scénario 3 : extension des deux syndicats d'eau à l'assainissement collectif (le SPANC reste à part)**
- **Choix 4 : Scénario 4 : pas de changement souhaité**

6/ Présentation liste représentants CCID retenue

Le Maire, présente l'arrêté pris par la DDGFIP quant à la nomination des représentants qui siègeront à la Commission Communale des Impôts Directs

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de :

263 – L'HÔPITAL D'ORION

le Directeur départemental des Finances publiques des Pyrénées-Atlantiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
LOUSTAU NELLY PINDAT JEAN LAULHE FRANÇOISE BOULAN DIDIER DAUGE SYLVIE CAZALA FRANCIS	DAUGE NICOLE LAVIE-CAMBOT BERNARD ESPADA ODILE BARDERY SANDRINE BAREILLE JOËLLE BENOIT DOMINIQUE

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

7/ Voirie 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux de voirie sont nécessaires sur la commune.

Le Maire souligne qu'il est important de maintenir un programme annuel de travaux de voirie car

le Département des Pyrénées Atlantiques est l'un des derniers à accorder une subvention.

Des travaux sont ciblés :

- Réfection chemin rural Estrem
- Déplacement du quai de retournement des camions poubelles au chemin Cambet

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE l'ensemble des travaux proposés pour le programme voirie 2026

AUTORISE monsieur Le Maire solliciter les entreprises pour différents devis et à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de financer le programme voirie 2026

8/ Organisation Fêtes 2026

Le repas des fêtes aura lieu le 30 août 2026

9/ Divers

La locataire du logement de la mairie a fait part de son intention de déménager.
Mr Le Maire a trouvé une famille avec 2 enfants pour la remplacer.

Mr Le Maire informe qu'il a été élu 2^{ème} Vice-Président du SIGOM